



LES INFOS DU CONSEIL MARS 2025

CONSEILS MUNICIPAUX DES 4 NOVEMBRE, 6 DÉCEMBRE 2024, 20 JANVIER ET 27 FÉVRIER 2025

● ACTUALITÉS

1^{er} FÉVRIER :

THÉÂTRE POUR LES ENFANTS

Klonk et Lelonk par la compagnie des « Arts pitres » ou l'histoire désopilante d'un duo confronté à des situations absurdes. Les spectateurs, petits et grands, ont apprécié.



8 FÉVRIER :

JAZZ À LA NOTE BLEUE

Standards aux couleurs latino, funk et fusion par l'ensemble R-H-U-M Quartet dans une ambiance cosy façon « boîte de jazz ».



Pose de nouvelles fenêtres à l'école élémentaire en partenariat avec Saint-Louis agglomération



Suite des travaux au caveau du presbytère avec le renforcement des fondations des piliers



Plantation d'un nouveau tilleul à l'école élémentaire



Pose d'une poubelle au sentier de l'Amitié

● INFOS

AGENDA

Samedi 15 mars : 4^{ème} édition du Carnaval de Schlierbach
organisé par l'AS Schlierbach et les Knackes Waggis

Samedi 22 mars : Journée-Découverte de la forêt de la Harth
Dans le cadre de la Journée Internationale des forêts, l'ONF, en collaboration avec la Fédération Départementale de la Chasse 67, propose au grand public de venir découvrir la richesse des forêts en sites Natura 2000 le samedi 22 mars après-midi en forêt domaniale de la Harth à proximité du Santé Land d'Ottmarsheim. Au programme: stands d'information des structures animatrices des sites Natura 2000 de la Harth et Rhin Ried Bruch, jeu de piste, activités ludiques...

Samedi 29 mars : Elsassputz (ex Haut Rhin propre)
Rendez-vous à la mairie à 9h.

Dimanche 30 mars à 16h Eglise de Geispitzen:
Concert de printemps de l'Harmonie de Schlierbach et de la Musique Concordia de Geispitzen

Weekends des 29-30 mars et 5-6 avril :
Représentations théâtrales par l'Atelier Théâtre de l'ACL

Dimanche 20 - lundi 21 avril : Chasse aux oeufs

Samedi 24 mai : Journée citoyenne
La liste des ateliers sera publiée sur le site de la mairie. Vous pouvez vous inscrire par mail à secretariat@mairie-schlierbach.fr. Si vous souhaitez organiser un atelier spécifique, un embellissement dans le village, vous pouvez le proposer au secrétariat ou au 06 86 54 78 69.

Note: cette information ne remplace pas le PV du Conseil municipal.

● INFOS SUITE...

Urbanisme : édification de clôture

Dans le cadre d'une simplification administrative et pour éviter des délais d'attente, le Conseil municipal a décidé de revoir les dispositions concernant l'édification de clôtures. Il est rappelé que tout projet est régi par le PLU, notre règlement d'urbanisme, et qu'il est **absolument obligatoire de se présenter en mairie pour le présenter et s'informer des règles. Il est vivement recommandé de se munir d'un croquis et d'un plan coté (linéaire et hauteur).**

Protection du patrimoine bâti

Notre plan local d'urbanisme comporte des dispositions patrimoniales et architecturales pour protéger nos vieilles maisons alsaciennes. Le Conseil municipal a décidé de procéder à un recensement de ces maisons avec des experts du patrimoine avant de réunir un groupe de travail chargé de concevoir un règlement visant à renforcer le dispositif de protection.

Equipe municipale

Monsieur Paul Trzebiatowski a décidé de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Le maire et le conseil municipal le remercient chaleureusement pour la qualité de son travail et de son engagement.

ETAT CIVIL

Naissances

Ezio Grande le 18 octobre 2024
Agathe Collot le 3 novembre 2024
Alma Machado Combes le 13 décembre 2024
Gabriel Runser le 18 janvier 2025
Emma Chevrier le 3 février 2025
Matias et Tommy Dubois le 11 février 2025

Mariage

Mélina Meder et Quentin Martinez
le 14 décembre 2024

Décès

Julien Schweitzer le 2 octobre 2024
Francis Schuller le 3 octobre 2024
Claire Marbach le 16 octobre 2024
Marie-Paul Bisch le 28 octobre 2024
Liliane Goetschy le 3 novembre 2024
Faustin Kessler le 2 janvier 2025



RAPPEL : RECENSEMENT OBLIGATOIRE À 16 ANS

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici

Instagram: @armeesjeunesse
LinkedIn: Direction du service national et de la jeunesse
Twitter: @DSNjeunesse
YouTube: @SGarmees

C'est obligatoire !

SOLIDARITÉ

Aide à Mayotte

Face au passage du cyclone Chido qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection civile et la Croix rouge, a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte et ses communes.

Le Conseil municipal a décidé d'apporter son soutien à cette démarche en faisant un don de 1000 euros à la Protection civile.

Nos amis les chiens, leurs maîtres, les promeneurs, les cyclistes et les champs du maraîcher

Il est obligatoire pour un maître de garder la maîtrise de son chien quand il croise un promeneur, un cycliste, un coureur à pied et quand il se promène le long des champs du maraîcher.

Les chiens doivent être tenus en laisse en zone urbaine pour éviter chutes et morsures.

D'autre part, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les aires de jeu et bien sûr sur les parcelles privées et donc les champs du maraîcher qui ne peuvent en aucun cas servir de « trottoirs ».

Selon l'article R.633-6 du Code pénal, ne pas ramasser les déjections de son chien expose le contrevenant à une amende de 68 euros.

